

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : L949/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2451/s.563
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 149 – Tour Generali (arch. A. et J. POLAK, 1963-65).
Réaménagement de l'esplanade et construction d'un sas.
(Dossier traité par Mme A. Coolen) **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 9 décembre 2014, sous référence, reçue le 10 décembre, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 17 décembre 2014.

L'aménagement d'origine des abords de la Tour Louise partait d'un concept à la fois beaucoup plus simple et plus fort que le dispositif actuel qui n'a que quelques années (fin des années 1990) et qui consistait à créer une nouvelle entrée en la signalant par un portique monumental. A l'origine, l'esplanade avait le même niveau qu'aujourd'hui mais elle était entièrement dégagée et seulement délimitée, à l'alignement, par 3 bacs à plantes longitudinaux— en lieu et place des bacs ronds et volumineux actuels.

A l'occasion d'une nouvelle complexification de l'entrée (le sas d'entrée serait davantage projeté vers l'extérieur de l'immeuble, avec portes coulissantes en lieu et place de la porte tambour existante), il est proposé de refaire complètement le pavement de l'esplanade, actuellement en pierre blanche. Les bacs à plantes ronds seraient supprimés et remplacés par des « micro-aménagements » de verdurisation interstitielle, conçus comme des fentes dans les futurs dallages, qui laisseraient pousser des grandes herbes, des buissons ou des graminées. Ces petits aménagements seraient émaillés de bancs fixes, conçus sous forme de sortes de « crochets » en béton sortant du sol.

Cette nouvelle proposition n'est absolument pas à l'échelle de l'immeuble qui serait mieux mis en valeur par une esplanade simple et dépouillée, comme c'était le cas à l'origine. Les aménagements proposés ne rencontrent pas les logiques d'usage et de gestion. Etant trop ténus, ils seront difficiles à gérer — ne fut-ce que du point de vue de la propreté. Ils apparaissent même comme dangereux car ils constituent des obstacles pas très visibles pour un marcheur un peu distrait et les bancs sont

curieusement situés au droit des sorties de secours. Ces aménagements pourraient aussi attirer un type d'usage sans doute non prévu, comme des exercices de voltige de skateboard.

Pour conclure, on peut, certes, accepter le principe de placer de la pierre bleue sur cette esplanade mais il n'est en rien indispensable de réaliser ces aménagements qui risquent de s'avérer problématiques.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

Pour la Présidente empêchée,

A. de SAN
Membre de la CRMS

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail)
- Commission de concertation (par mail)